



Saint-Julien Vous Parle

BULLETIN MUNICIPAL

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 FÉVRIER 2011

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES

Le conseil approuve le paiement des dépenses selon le rapport des transactions émis pour la période 01, totalisant 55 512,06 \$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 01 à 04, totalisant 4 420,00 \$.

ENTENTES SERVICE INCENDIE

Le conseil municipal de Saint-Julien approuve les ententes relatives à l'organisation des services de protection contre les incendies ainsi que de la désincarcération à intervenir avec la municipalité de St-Joseph-de-Coleraine pour l'année 2011 et ce au coût de 13 125 \$.

SOUSCRIPTIONS

Le conseil municipal de Saint-Julien verse les souscriptions 2011 prévue au budget, un montant de 1 700 \$ au comité des loisirs et un montant de 500 \$ à la bibliothèque.

PROGRAMME

EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EÉC) 2011

Le Conseil municipal de Saint-Julien autorise le secrétaire-trésorier / directeur général à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2011, pour un poste de moniteur / monitrice, et à signer tous les documents requis à cet effet.

AUTORISATION DE PASSAGE TOUR CYCLISTE DU LAC AYLMEYER

La municipalité de Saint-Julien accorde le droit de passage aux cyclistes participants à l'activité de la balade et aux véhicules de sécurité, de circuler le 6 août 2011, entre 9 et 15 heures, sur les routes de notre municipalité.

NOUVELLES AIRES D'AFFECTIONS EN ZONE AGRICOLE

La MRC des Appalaches travaille actuellement sur le projet des demandes à portée collective pour l'ensemble de son territoire. Elle doit revoir en premier lieu les secteurs dynamiques de la zone agricole afin de maintenir une activité agricole active. Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement, il avait été convenu qu'il y aurait trois (3) aires d'affectations différentes en zone agricole ainsi que des îlots déstructurés. Les trois (3) nouvelles aires d'affectations seront : aire d'affectation agricole (correspondant aux secteurs dynamiques), aires d'affectations agroforestière et forestière (correspondant aux secteurs viables) et que des critères ont été identifiés pour bien caractériser ces différentes aires d'affectations. Dans l'aire d'affectation agricole, seules les résidences en vertu des articles 31.1 et 40 de la LPTAA ou ayant des droits acquis prévus au chapitre VII de la LPTAA ou ayant déjà eu une autorisation de la CPTAQ, pourront y être implantées. Dans les aires d'affectations agroforestière et forestière, il y aura la possibilité de construire des résidences selon les conditions qui auront été déterminées dans la décision rendue par la CPTAQ, suite aux négociations avec la MRC des Appalaches, les trois (3) fédérations de l'UPA et la CPTAQ. La MRC a fait une proposition à la municipalité de Saint-Julien d'une délimitation des nouvelles aires d'affectations sur son territoire. Le conseil municipal est conscient que la délimitation de ces nouvelles aires d'affectations en zone agricole n'ont pas un caractère permanent et pourraient être modifiées lors des négociations avec les trois (3) fédérations de l'UPA, la CPTAQ et la MRC. Le conseil municipal convient que la délimitation proposée par la MRC correspond bien à la réalité et aux critères préalablement définis.

La municipalité de Saint-Julien accepte la délimitation des aires d'affectations en zone agricole proposée par la MRC des Appalaches telle que présentée.

FOSSES SEPTIQUES

Tous les contribuables ont été informés que la municipalité veut rendre conforme les installations septiques des résidences et autres bâtiments. Vous avez reçu un avis en ce sens avec votre compte de taxes. Le plan d'action a été déposé et adopté par le conseil. Vous trouverez dans les prochaines pages la fiche de projet avec les dates d'échéance.

FICHE DE PROJET DES FOSSES SEPTIQUES

Projet : Application du Q-2, R.8

Échéance : Octobre 2013

Objectif : Conformité du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées.

Résultat attendu : Que tous les propriétaires de résidences isolées respectent le Règlement.

Chargé de projet : Monsieur Robert Masson inspecteur

Étapes du projet :

Faire entériner le projet par le Conseil Municipal
lors d'une séance de travail - 13 janvier 2011
Dépôt par résolution du plan d'action soumis au conseil - 17 janvier 2011

Rédiger une lettre pour les citoyens les informant de la marche à suivre -Fin février 2011

Établir une liste incluant toutes les résidences de
St Julien, de la plus polluante à la moins polluante -Fin février 2011

Ex : Résidences classées A = Permis émis par la municipalité
B = Certificat de conformité
C = Aucun système ou système non-conforme

Identifier les priorités d'actions;

Résidences classées C : **code rouge** » Application du Q-2, R.8
B : **code orange** » Vérification s'il y a pollution
A : **code vert** » Vérification de l'entretien

Moyens utilisés pour atteindre les objectifs;

- A) Liste existante des permis émis depuis 1983
- B) Appliquer système de détection des fuites (pastilles fournis par la MRC)
- C) Mise à jour de la liste de classification mensuellement.
- D) Rapport d'entretien émis par l'entrepreneur -Annuellement
- E) Rencontre des citoyens non coopératifs par les membres du comité.
- F) Lettre d'information aux citoyens propriétaires. -février 2011
- G) Nouveau règlement municipal sur l'obligation de vidanger les fosses septiques aux trois (3) ans -janvier 2012

N.B. Les vidanges des fosses sont **obligatoires** excepté si un propriétaire a une facture valide d'une vidange de moins d'un an.

- H) Frais applicables sur compte de taxes Ex : frais encourus répartis également sur trois (3) comptes de taxe.
- I) Présence de l'inspecteur pour la première vidange faite par l'entrepreneur. -mai 2012

Description sommaire du plan d'action trois ans (3)1^{er} année :

Informer les citoyens ou propriétaires de leur classification -mai 2011
 Résultats attendus : par conformité volontaire. -décembre 2011

2^e année :

Avis par écrit "aux citoyens encore en infraction" avec l'obligation
de se conformer, avec une date d'échéance des travaux (3 mois) -mai 2012

3^e année :

Les travaux sont effectués par la municipalité -mai 2013
 et chargés au compte de taxe du propriétaire en infraction. -février 2014

Résultats finaux attendus :

Conformité totale des systèmes d'évacuation
 et de traitements des eaux usées des résidences isolées. -octobre 2013.

MEMBRES DU COMITÉ**Nom Description de la tâche/responsabilité**

Robert Masson	Responsable du dossier Rédaction des rapports Visites lors des vidanges Mise à jour des listes Présentation du rapport final
Raymond Cossette	Responsable volet politique du dossier Appui au chargé de projet Rencontre des citoyens
Léopold Lemay	Responsable volet politique du dossier Appui au chargé de projet Rencontre des citoyens

Autres services/personnes externes impliqués/responsabilité**Percotec *****

Denis Rousseau 418-423-2702

Analyse de sol.

Sani-Thetford ***

853 rte. 165 Irlande 418-423-2526

Nettoyeur fosse septique

Protecto-Sol ***

162 rte 165 St-Pierre Baptiste 418-428-9312

Nettoyeur fosse septique

*** = par soumission.

D'autres services peuvent être rajoutés.

TROUVEZ NOUS
SUR LE WEB:
WWW.ST-JULIEN.CA

SECRETARIAT
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H30 À 14H30

787, chemin de Saint-Julien
Saint-Julien (Québec)
G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295

Télécopie : 418-423-2384

Messagerie : municipalite@st-julien.ca

Réjean Gouin, secrétaire-trésorier / directeur général

PERMIS

Robert Masson, Inspecteur en bâtiment et
en environnement

Téléphone : 418-423-7031

Courriel : inspecteurbatiment@st-julien.ca

Permis en ligne sur notre site internet
sous l'onglet "Services en ligne".

RENCONTRE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Vous êtes tous invités à une rencontre avec le Lieutenant Marco Harrison de la Sûreté du Québec lundi le 7 mars 2011 à 19 h 00 lors de la tenue de la séance régulière du conseil. Une période de 15 à 20 minutes sera accordée au début de la séance pour permettre au Lieutenant de répondre aux questions relatives à la sécurité publique. Si jamais une problématique soulevée par une personne de la population s'avérait plus particulière, le local d'à côté sera à la disposition du Lieutenant pour rencontrer personnellement ce citoyen.

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Le ministère des transports a versé une compensation habituelle de 178 490 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010. Les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes. La municipalité de Saint-Julien informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Vous cherchez une salle pour un événement spécial? Les salles du centre communautaire de Saint-Julien vous offrent la solution parfaite et à un prix abordable.

La grande salle se loue à 100\$ et la petite 75\$.

STATIONNEMENT

Il est interdit de stationner dans
le village sur le chemin de
St-Julien sur le côté des adresses

VOIRIE

Éric Faucher

Inspecteur en voirie

Téléphone : 418 332-5686

inspecteurvoirie@st-julien.ca

civiques paires du 15 novembre au 15 avril en tout temps. Des panneaux indiquant l'interdiction de stationner sont installés. Les personnes qui ne respectent pas le règlement sont passibles d'une amende de 50 \$ plus les frais. Il est également interdit d'utiliser le stationnement du bureau municipal et l'entrée du réservoir d'eau, le même règlement s'applique. Pour faciliter le déneigement, il est de votre devoir de ne pas stationner votre auto le long des chemins et ce en tout temps. L'hiver est toujours là, soyez vigilants et prudents.

FOURRIÈRE MUNICIPALE RESPONSABLE :

Robert Masson

Téléphone: 418-423-4402

Cellulaire: 418-333-2647

Service offert 7 jours et 24h

HORAIRE DU CACI

Jeu. 18h30 à 21h30

Ven. 18h30 à 21h30

Sam. 13h00 à 16h00

Dim. 10h00 à 12h00

CACI

Tel. 418-423-3410

Courriel: caci@st-julien.ca

Responsable du CACI:

Yannick Gouin

Tél. 418-423-4506

Courriel: yannickgouin@hotmail.com

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Jeu. 18h30 à 21h30

Ven. 18h30 à 21h30

Sam. 13h00 à 16h00

Dim. 10h00 à 12h00

Responsable de la Bibliothèque :

Yolande Poirier

Tél. 418-423-3410

Courriel:

bibliotheque@st-julien.ca

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale
du Canada, 2004
Bibliothèque nationale
du Québec, 2004
ISSN 1712-5502